



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021

**Date de publication:** SHAB 16.03.2022

**Numéro de publication:** BH00-0000006281

**Entité de publication**

Registre du commerce du canton de Genève, Rue David-Dufour 5, 1205 Genève

## Sommation des entreprises individuelles, Francisco Arada

**Organisation concernée:**

Francisco Arada  
CHE-109.959.257  
square Clair-Matin 26  
1213 Petit-Lancy

**Remarques juridiques:**

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 18.04.2022

**Point de contact:**

Registre du commerce du canton de Genève,  
Rue David-Dufour 5, P.O.B. 64, 1211 Genève 8,  
1205 Genève